

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 octobre 2024

PROCES-VERBAL

Convocation du 26 septembre 2024

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, Isabelle MASSIAS, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette.

Messieurs ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, CHAPEAU Jean-Philippe, Monsieur GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick.

Excusés avec pouvoirs : Madame BONIN Marjorie donne pouvoir à Madame RAVENEAU Annie

Monsieur RONCERET Philippe donne pouvoir à Madame MASSIAS Isabelle

Madame DUPUY Maryvonne donne pouvoir à Madame BEILLARD Sylvie

Secrétaire de séance : Monsieur GUIOCHEREAU Yannick

Adoption du procès-verbal du 03 septembre 2024.

SIVU : Signature renouvellement convention CTG et PET Loire-Longué

Madame RAVENEAU Annie rappelle que la commune a été signataire de la première convention territoriale globale qui a pris fin en décembre 2023. Pour le maintien des dispositifs existants et pour la création de nouveaux projets, il convient de renouveler la convention.

Dans le cadre du plan éducatif de territoire – plan mercredi, il y a lieu de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un Plan Educatif Territoire pour les enfants scolarisés dans les écoles représentées à l'échelle du SIVU Loire-Longué. Afin d'obtenir le soutien financier de la CAF dans les domaines de l'enfance sur l'ensemble du territoire, il convient de signer la convention qui sera co-signée entre les neuf communes du territoire Loire-Longué, le SIVU Loire-Longué et la CAF.

Les membres du conseil municipal acceptent de signer les deux conventions.

SIEMML : Fonds de concours pour les opérations de dépannage

Des dépannages sur le réseau de l'éclairage public ont été réalisés pendant la période du 01 septembre 2023 au 31 août 2024. Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 1 171.86 €. Un fonds de concours de 75 % est à la charge de la collectivité soit 878.90 €.

Achat parcelle AC 115 Rue de la Vincenderie

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a pris contact avec les propriétaires du terrain rue de la Vincenderie dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation pour un futur lotissement communal.

Monsieur et Madame MOUZA, propriétaires de la parcelle AC 115 d'une superficie totale de 3720 m² sont vendeurs pour partie au prix proposé par la commune soit 10€ du m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à procéder pour le compte de la commune à l'acquisition d'une partie de la parcelle au prix de 10 € du m² frais d'achat en sus. L'assemblée autorise Madame le maire à commander une étude géotechnique et l'intervention d'un géomètre pour diviser la parcelle dont les frais seront pris en charge par la commune.

Achat immeuble 2 rue de l'Amandier

La municipalité soucieuse de garder un commerce de proximité et de conserver le dynamisme du centre-bourg, a, dans le prolongement de la réunion du conseil municipal du mois de septembre, mandaté Madame le maire pour faire parvenir au propriétaire de l'immeuble une offre d'achat au prix de 60 000€. Madame le maire confirme au conseil municipal que l'offre a été acceptée par ce dernier.

L'immeuble est composé d'un local commercial (bar-restaurant) d'une superficie de 75.10 m² et d'un logement d'habitation d'une superficie de 71.45 m².

Actuellement un bail commercial est en cours jusqu'au 04 novembre 2026.

Après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, les membres du conseil municipal autorisent le maire à procéder pour le compte de la commune à l'acquisition de l'immeuble sis 2 rue de l'Amandier au prix de 60 000€.

Demande d'achat chemin communal « Route du Barbot »

Madame le maire fait part de la demande de Monsieur BRISSET Jacky, domicilié route du Barbot – la Fosse à VERNAIL-LE-FOURRIER pour l'achat d'une petite partie du chemin communal qui mène à sa propriété. Le chemin ne dessert que les parcelles dont il est propriétaire.

Le conseil municipal accepte de vendre le chemin au prix de 1€ du m², frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur le bien situé 36 rue de la Vincenderie.

Délibérations et questions diverses

Madame le maire donne l'information aux membres du conseil municipal, que dans le cadre du contrat territoriale Eau Authion, le SMBA lance, pour la deuxième année consécutive, un nouveau programme de création / restauration de mares. Les travaux sont financés jusqu'à 100%. Madame le maire propose d'inscrire « la Mare Jaune » dans ce programme.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'après les vacances de la Toussaint, la municipalité proposera le paiement par carte bancaire pour l'achat des cartes de cantine et de garderie aux familles qui le souhaitent.

Levée de séance : 23h40

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	
LHUILIER Thierry	Conseiller Délégué	
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	
GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	EXCUSÉ
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	
ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	